



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Date de la convocation : vendredi 3 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : vendredi 3 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à l'Espace Delta, Rue Ransbach Baumbach sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Présents : 20

Sophie BÉZIER, Yvon POUTRIQUET, Patricia MARTINEAU, Sylvain BRIANT, Lydie DUHIL, François-Xavier LEVREL, Christèle ANDRÉ, Guy RAVAILLAULT, Christophe PEGEOT, Isabelle DERRIEN, Jérôme RIVIERE, Sandrine GROMIL, Dominique GUILLOUET, Séverine OLLIVIER ROUX, Alain BARBÉ, Christine COLAS, Valérie DELCOURT, Samuel MARTINEAU, Jacques ERTLÉ, Stéphanie GAUDIN

Absents représentés : 9

Daniel LEROY a donné pouvoir à Patricia MARTINEAU, Morgane GOUES a donné pouvoir à Christèle ANDRÉ, Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Christophe PÉGEOT, Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Guy RAVAILLAULT, Aline NEDJAR a donné pouvoir à François-Xavier LEVREL, Delphine SCHAPMAN a donné pouvoir à Sophie BÉZIER, Thierry WATTERLOT a donné pouvoir à Yvon POUTRIQUET, Éric GOASDOUÉ a donné pouvoir à Lydie DUHIL, Yohann HÉDIN a donné pouvoir à Valérie DELCOURT,

Absents : 0

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du Secrétaire de Séance. Madame Séverine OLLIVIER ROUX a été désigné(e) pour assurer cette fonction.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1	- Désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux qui constitueront le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs
2	- Désignation des délégués communaux au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Pleurtuit – Le Minihic-sur-Rance – Langrolay sur Rance – La Richardais (SIAPLLL)
3	- Désignation des délégués communaux au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche de la Rance (SIERG)

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite annoncer la démission des conseillers municipaux suivants :

- Monsieur LAUNAY Alain
- Madame THEBAULT Corinne
- Madame DAHIREL Marie-Paule
- Monsieur RENAULT Philippe
- Madame PAULOT Catherine

Madame le Maire déclare installer dans leurs fonctions trois nouveaux conseillers municipaux :

- Madame COLAS Christine
- Monsieur MARTINEAU Samuel
- Madame GAUDIN Stéphanie

Madame le Maire déclare deux nouveaux conseillers communautaires en lieu et place de Monsieur Alain LAUNAY et Madame Corinne THEBAULT, démissionnaires :

- Monsieur ERTLE Jacques
- Madame COLAS Christine

1- DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX QUI CONSTITUERONT LE COLLEGE ELECTORAL CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS

Rapporteur : Madame Sophie BÉZIER, Maire

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame Lydie DUHIL, Monsieur Alain BARBÉ, Madame Séverine OLLIVIER-ROUX, Madame Stéphanie GAUDIN

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Une seule liste déposée et enregistrée : Liste PLEURTUIT

NOM	Prénom
LEROY	Daniel
BEZIER	Sophie
RAVAILLAULT	Guy
DUHIL	Lydie
BRIANT	Sylvain
MARTINEAU	Patricia
MABBOUX	Frédéric
HUBERSON	Marie-Thérèse
LEVREL	François-Xavier
GOUES	Morgane
PEGEOT	Christophe
GROMIL	Sandrine
BARBE	Alain
DELCOURT	Valérie
ERTLE	Jacques
ANDRE	Christèle
RIVIERE	Jérôme
OLLIVIER-ROUX	Séverine
WATTERLOT	Thierry
GAUDIN	Stéphanie

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

Madame le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste PLEURUIT : 15 sièges de titulaires

d) Élection des délégués suppléants

Madame le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste PLEURUIT : 5 sièges de suppléants

➤ ***Pas de débat***

VOIX POUR : 29 (UNANIMITÉ)

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2- DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT PLEURUIT – LE MINIHIC-SUR-RANCE – LANGROLAY-SUR-RANCE – LA RICHARDAIS (SIAPLLL)

Rapporteur : Madame Sophie BÉZIER, Maire

Le S.I.A.P.L.L.L. a pour objet :

- De réaliser et financer les études, la construction et la gestion de la station d'épuration y compris les évolutions futures,
- La collecte et le traitement des eaux usées,
- De réaliser, de financer les études et travaux d'extension de collecte des eaux usées.

L'article 5 de ses statuts dispose que ce Syndicat est administré par un comité. Chaque commune y est représentée par :

- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour Pleurtuit ;
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour Le Minihic-sur-Rance ;
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour Langrolay-sur-Rance.
- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour La Richardais

Aussi, il vous est proposé d'élire **cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants**.

Les délégués sont élus par les conseillers municipaux des communes intéressées parmi leurs membres au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après lecture de cet exposé, Mr le Maire propose de procéder au vote. Préalablement à l'élection, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'élire les délégués à main levée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** comme délégués titulaires au S.I.A.P.L.L.L. :
 - Monsieur Daniel LEROY
 - Monsieur Frédéric MABBOUX
 - Monsieur Jérôme RIVIERE
 - Madame Lydie DUHIL
 - Monsieur Alain BARBÉ

- **DÉSIGNE** comme délégués suppléants au S.I.A.P.L.L.L. :
 - Madame Séverine OLLIVIER ROUX
 - Monsieur Dominique GUILLOUET
 - Monsieur François-Xavier LEVREL
 - Monsieur Jacques ERTLÉ
 - Madame Valérie DELCOURT

➤ **Pas de débat**

VOIX POUR : 29 (UNANIMITÉ)

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3- DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RIVE GAUCHE DE LA RANCE (SIERG)

Rapporteur : Madame Sophie BÉZIER, Maire

Le S.I.E.R.G regroupe quatre communes : Pleurtuit, Saint-Briac, La Richardais, Le Minihic-sur-Rance.

L'objet du S.I.E.R.G est de « résoudre les problèmes posés par l'alimentation en eau potable des communes membres, notamment par entente avec la Syndicat Mixte de Production d'Eau de la Côte d'Emeraude, d'une part, sur les conditions de renforcement et d'extension des propres installations de production d'eau potable de cette dernière collectivité et d'autre part, sur les conditions de fourniture de l'eau nécessaire aux communes adhérentes ».

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 2 mai 1967 portant création du Syndicat, prévoit que cette structure soit administrée par un Comité constitué de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants élus par le Conseil Municipal de chacune des communes associées.

Les délégués sont élus par les conseillers municipaux des communes intéressées parmi leurs membres au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après lecture de cet exposé, Mr le Maire propose de procéder au vote. Préalablement à l'élection, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'élire les délégués à main levée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** comme délégués titulaires au S.I.E.R.G :
 - Monsieur Frédéric MABBOUX
 - Monsieur Daniel LEROY

- **DÉSIGNE** comme délégués suppléants au S.I.E.R.G :
 - Madame Séverine OLLIVIER ROUX
 - Monsieur Jacques ERTLÉ

➤ **Pas de débat**

VOIX POUR : 29 (UNANIMITÉ)
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Séance levée à 20h15

Fait à Pleurtuit, le 20 juillet 2020



Le Maire,

Sophie BÉZIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a long horizontal stroke.